

Page Agricole

LA PLANTATION DES LEGUMES

EPOQUE ET ESPACEMENT

Les légumes appartiennent à trois groupes différents, qui demandent à être plantés à différentes époques. Le premier groupe comprend les espèces "rustiques", qui peuvent résister à une température très fraîche; le deuxième groupe, les semi-rustiques, qui se plantent lorsque les conditions sont plus favorables et le troisième, les espèces très tendres, qui exigent de la chaleur, un sol humide et des conditions idéales de saison pour bien se développer.

Le groupe rustique comprend les oignons, les pois lisses et méplats, les épinards, radis et navets. Ce groupe se plante dans la première semaine de mai; c'est la date moyenne notée au Service de l'horticulture à Ottawa.

Le groupe semi-rustique comprend les choux, choux-fleurs, betteraves, carottes, laitue, panais et pois ridés. Les choux et les choux-fleurs peuvent être plantés très tôt mais ils demandent à être bien endurcis pour résister à des températures très basses. On le fait généralement en ventilant énergiquement les couches froides avant de transplanter dans le champ. C'est vers la fin de la deuxième semaine de mai que l'on plante ou que l'on sème en général les légumes de cette catégorie. Les pommes de terre, sans être rustiques, doivent être plantées à cette époque car elles lèvent lentement. En général, cependant, la récolte tardive ou principale est plantée vers la fin de mai ou au commencement de juin.

Le troisième groupe qui comprend les fèves, céleri, pois, con-

combrés, melons, citrouilles, potirons et tomates ne doit être planté que lorsque les chaleurs se sont établies. Il faut que le sol soit chaud et humide pour la pousse soit rapide et égale. La meilleure époque pour la plantation de ces espèces est à partir de la fin de la troisième semaine de mai en allant jusqu'au 10 juin.

On peut, au moyen de semences successives faites à intervalles de dix jours jusqu'au 20 juin, prolonger la saison de quelques variétés hâtives de bonne qualité du moins pour les fèves, betteraves, carottes, pois, laitue et pois.

L'écartement nécessaire entre les rangées ou les touffes est réglé jusqu'à un certain point par la sorte de façons d'entretien que l'on donne. Lorsqu'on se sert de la houe à bras, les lignes peuvent être espacées de 12 à 15 pouces, surtout pour les récoltes que voient.

Pour la houe à cheval, l'écartement entre les lignes est en général de 30 à 36 pouces et les récoltes suivantes viennent très bien: fèves, betteraves, carottes, choux, choux-fleurs, pois, céleri (blanchi avec planches) et pommes de terre. Lorsque le maïs est cultivé en paquets ou touffes, ceux-ci doivent être espacés de 30 par 30 pouces pour les variétés naines ou de 36 par 36 pouces pour les grandes variétés tardives. Lorsque le céleri doit être rehaussé avec de la terre, les rangées doivent être à 4 pieds d'espacement.

Quant à la distance entre les rangées dans les rayées, elle est réglée jusqu'à un certain point par la nature des plantes elles-mêmes et par l'utilisation que l'on

L'irritation de l'Eczéma arrête en une minute.

Soudainement émerveillé les médecins "Bébé avait un terrible eczéma." "Sootha-Salva" en a arrêté l'irritation en une minute. La maladie a vite disparu", dit Mme J. Laurence. Il arrête les irritations, les brûlures, douleurs en une minute. Eczéma disparaît pour toujours en quelques jours. Peu devient propre, douce. Tous les pharmaciens.

Jusqu'à présent 9,628 réponses ont été reçues.

La Commission estime qu'il y a environ 16,000 personnes dans la province âgées de 70 ans ou plus et, d'après les réponses reçues, il y aurait environ 8451 personnes qui auraient droit à la pension. Sur ceux-ci, 7373 n'ont aucun revenu; les autres en ont plus ou moins.

Le nombre de personnes qui dépassent 70 ans varie dans les différentes parties du Canada et le projet des pensions est moins onéreux dans l'Ouest du Canada que dans l'Est; par exemple, la proportion des personnes âgées de 70 ans et plus par mille de population dans la Colombie Anglaise est de 184, dans l'Alberta 117, dans Saskatchewan 116; dans le Manitoba 168, dans l'Ontario 348, dans Québec 27, dans le Nouveau-Brunswick 38,5, dans la Nouvelle-Ecosse 47,7, et sur l'Île du Prince Édouard 60,2. Ces chiffres sont tirés de l'Annuaire du Canada pour l'année 1929. Ainsi, le système de la pension aux vieillards dans la province de la Colombie-Anglaise augmentera le budget annuel de 2 p. c.; dans la Saskatchewan et l'Alberta, environ 3 p. c.; au Manitoba 5 p. c., dans l'Ontario, 9 p. c., dans Québec 13 p. c., et dans la Nouvelle-Ecosse 17 p. c. Ces chiffres montrent la difficulté qui existe dans l'est de trouver les argent nécessaires; la difficulté est bien plus grande que dans l'ouest.

T. F. RITCHIE

A LA LEGISLATURE

(Suite de la 1ère page)

Le bill modifiant la loi des tuteurs a été adopté.

L'hon. M. Baxter présente un bill modifiant la loi des élections pour permettre aux commis-voyageurs, aux matelots et aux autres employés du chemin de fer qui sont absents de voter.

L'hon. M. Stewart présente un bill pour autoriser le département des travaux publics à dépenser la somme de \$100,000 en cinq ans sur les chemins à surface dure. Ce bill est lu pour la deuxième fois.

Frédéricton, N.-B.—L'hon. J. R. M. Baxter, premier ministre de la province, a présenté à la Chambre deux mesures impitantes, sous la forme, la première, d'un bill accordant une indemnité aux mères de famille, et l'autre, sous la forme d'un bill pour la pension aux vieillards.

En présentant ce dernier bill, le premier ministre a déposé en Chambre le premier rapport de la commission chargée d'étudier cette question, et il a donné un bref résumé du rapport. Le bill est calqué sur celui du Manitoba. Il contient les provisions nécessaires pour mettre en force la loi fédérale à ce sujet, dans le Nouveau Brunswick, et pour nommer une commission qui sera chargée d'administrer la loi et les officiers nécessaires, etc.

Les deux bills ont subi la deuxième lecture.

Le premier ministre, parlant de la pension aux vieillards, dit que la commission a accompli son travail avec une grande assiduité jusqu'à ce jour. Il explique brièvement les conditions de la loi fédérale dont le but est d'assurer aux vieillards des revenus suffisants pour les entretenir. La commission a sollicité la coopération du Ministre des Postes qui lui a permis de distribuer à travers la province des circulaires pour obtenir les renseignements nécessaires. La commission a aussi demandé la coopération des membres du clergé, 20,000 questionnaires ont été distribués dans la province, 13,000 en anglais et 7,000 en français.

Le rapport est soumis aux membres qui pourront l'étudier afin de pouvoir le discuter mardi.

Les bills suivants ont subi la troisième lecture:

Un bill modifiant la loi des taxes;

Un bill modifiant la loi des terres de la couronne;

Un bill modifiant la loi des feux de forêts;

Un bill modifiant la loi des cotisations de Bathurst;

Un bill modifiant la loi de la taxe sur la gozoline;

Un bill modifiant la loi de la Farm Settlement Board;

Un bill modifiant la loi de la commission des liquors;

Un bill modifiant la loi judiciaire;

L'hon. E. A. Reilly a soumis le rapport du comité des règlements.

L'hon. Lewis Smith a présenté un bill pour incorporer la New Brunswick Grass Seed Growers Association; et un bill pour incorporer la New Brunswick Apple Exchange, Limited;

L'hon. M. Michaud a présenté un bill autorisant la ville d'Edmundston à garantir un prêt pour la construction d'une patinoire.

Le premier ministre a présenté un bill modifiant la loi des Compagnies du Nouveau Brunswick.

L'hon. D. A. Stewart, ministre des travaux publics, a expliqué certaines dépenses dans son département. Il accuse la Commission des Prêts aux Fermiers, département fédéral, de partisannerie politique.

L'hon. J. E. Michaud, député de Madawaska, a défendu cette Commission ainsi que l'hon. A. A. Dysart, chef de l'opposition.

L'octroi de \$100,000 pour les

EPICERIES POUR le Temps de Paques

Que le Groceteria vous fournisse vos Epiceries pour Pâques. Vous apprécierez les Valeurs d'Economie et la Qualité donnera satisfaction aux plus difficiles.

**The Noir Household** paquet 1 lb **45c**

**POULET EN BOITE AYLMEY** 7 onces **43c**

**CATSUP** Heinz grosses bout. **25c**

**MARINADES** mélangés sucrées McCready bouteille 35 onces **44c**

**POIS LYNN VALLEY** boîte No. 3 **14c**

**SOUPES** Aux Tomates ou Aux Légumes AYLMEY la bte **10c**

**TOMATES** ou BLE D'INDE AYLMEY la bte **14c**

**OLIVES** farcies Eaton, 8 onces **28c**

**MOUTARDE** française préparée, 9 onces **12c**

**Poudres** à gelatine Eaton assorties, le paquet **6c**

**ANANAS** tranchés Singapore, 2 boîtes **25c**

**SOUPE** aux tomates Heinz, grosse bte. **24c**

**CORN FLAKES Kellogg** 3 paquets **27c**

**MAYONNAISE** pour LUNCH jarre 8 oz. **30c**

**BRAN FLAKES Kellogg** 2 paquets **21c**

SPECIALS — PRIX EN FORCE du 19 au 24 AVRIL.

Rolls Cottage fumés la lb	<b>.38</b>	Jambons Pic-Nic fumés la lb	<b>.24</b>	TOMATES Fraiches la lb	<b>.25</b>
BACON tranché la lb	<b>40c</b>	CELERI frais le pied	<b>20c</b>	ORANGES sans noyaux, doz	<b>59c</b>
OEUFs FRAIS garantis pour bouillir, douz	<b>37c</b>	LAITUE Iceberg la pomme	<b>15c</b>	ORANGES Valancia la douz	<b>30c</b>
SAUCISSES fraiches, lb	<b>23c</b>	BANAES	<b>12c</b>	POMMES de table la douz	<b>45c</b>
Chocolats Eaton bte 5 lbs	<b>1.35</b>	CHOCOLATS Moirs assortis, 11 différentes sortes, la lb	<b>70c</b>	CITRONS la douz	<b>39c</b>

**Aussi CONCOMBRES — EPINARDS — CHOUX FRAIS — FRAISES**

**SPECIAL 1 BONBONS SATIN** 2 sortes la lb **24c**

**MAGASIN FERME VENDREDISAIN** 18 AVRIL

**SPECIAL CHOCOLATS CERISES** Maraschino la lb **59c**

**EATON** GROCETERIA

chemins de colonisation a été voté.

L'hon. M. Stewart, en réponse à l'hon. J. E. Michaud, dit que la somme de \$199,978.68 dépensée par la patrouille sur les chemins a été imputée au compte des revenus ordinaires.

Frédéricton, N.-B., 9.—Le premier ministre annonce qu'il soumettra demain à la législature le rapport de la Commission de la pension aux vieillards, ainsi qu'un bill s'y rapportant.

La législature a adopté dix bills.

L'hon. M. Stewart a proposé un bill modifiant la loi des automo-

man et Saumarez de s'unir ensemble pour l'entretien des pauvres.

L'hon. M. Stewart a présenté un bill autorisant la province à émettre des obligations pour \$375,000 pour l'école normale.

M. J. A. Doucet dit que les gardes-chasse sont négligents et ne mettent pas la loi en force.

M. M. A. D. Taylor et B. Frank Smith ne s'accordent pas avec lui.

L'hon. M. Richards, ministre des terres de la couronne, en réponse à l'hon. M. Dysart, dit que le département doit bientôt prendre les moyens de faire brûler les mocoques pour encourager l'industrie des bleuets.

**PEINTURE GARANTIE RED LION**

Lorsque la plus stricte économie est nécessaire, nous recommandons ces Peintures Préparées pour usage Intérieur ou Extérieur de bâtisses, ainsi que peinture pour plancher, choix de 25 couleurs, Blanc et Vert inclus. Vous économisez en tenant vos maisons bien peinturées.

**EN VENTE A 95c LA PINTÉ**

**J. W. LANDRY**

EDMUNDSTON, — — — — — N.-B.

**Elégance et sobriété**

Voilà les deux qualités essentielles d'un bon complet d'homme d'affaires. Il doit être à la mode, certes, mais d'une originalité discrète. Il doit convenir à celui qui siège au conseil d'administration et à celui qui aspire à en faire partie.

Tels sont les complets Fashion-Craft pour hommes d'affaires.

**Prix à partir de \$29.50**

—AUSST—

Nouveaux Chapeaux du Printemps BORSALINO & BROCK

Souliers ASTORIA — Cravates Chemises FORSYTH — Bas ETC., ETC.

**I. KASNER**

"THE HOME of GOOD CLOTHES"

EDMUNDSTON, N.-B.

**SALON JULIETTE**

Les Dames et Demoiselles d'Edmundston sont cordialement invitées à assister à l'ouverture du Salon Juliette

**JEUDI LE 17 AVRIL**

à l'ancien magasin J. P. Soucy. — Elles y trouveront un grand assortiment de CHAPEAUX, dernier cri de la mode, arrivant de New York.

Aussi Robes, Manteaux, Bas, Gants, Sous-vêtements de toutes sortes, à des prix défiant toute compétition.

Une visite est sollicitée.—Venez et Jugez

**Salon Juliette**

Mlle Juliette Grandmaison, prop.

rue de l'Eglise, — — — — — Edmundston, N.-B.

**QU'IL SOIT HEUREUX**

S'IL ARRIVE qu'un renard se fait un trou dans son parc et s'échappe une fois, il ne sera jamais plus le même renard. Capturé de nouveau, il deviendra mécontent, agité et anxieux de découvrir un autre endroit faible pour pouvoir s'échapper. Ce qu'il y a de plus logique à faire, c'est de construire les parcs avec

**La Broche à Renards de la Marque "MOOSE"**

laquelle résiste aux épreuves du temps et de l'usage. De cette façon, vous garderez vos renards heureux et contents; il en résultera une plus grande production et plus d'argent dans votre gousset.

Si votre détaillant n'a pas la broche à renards "MOOSE" écrivez directement à

**The New Brunswick Wire Fence Company, Limited**

MONCTON, NEW BRUNSWICK.